

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 OCTOBRE 2016**

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Jean-François LECLERCQ, Philippe SIBILLE, Joëlle COTTENYE (pour les délibérations 3, 4, 7, 12 et 13),
Pascal NYS (pour les délibérations 3, 4, 7, 12 et 13), Annie LEFEBVRE, Ghislaine BUYCK, Laurent
PASTOUR, Safia OULMI, Saïd LAOUADI, Adjointes au Maire,
Etienne DELEPAUT, Françoise PLOUVIER, André BISCOP, Armelle DROUFFE, Kamel MAHTOUR, Thérèse
NOCLAIN, Conseillers Délégués,
Jean-Marie DEGALLE, Rolande RONSSE, Sabine HONORE, Anne DASSONVILLE, Blandine LEPLAT,
Patrice DIMARCQ, Laurent GAQUIERE, Barbara RUBIO, Jérôme MEERSEMAN, Séverine CORBANIE,
Jean-Adrien MALAIZE, Thibaut THIEFFRY, Ophélie LENOIR,

Moussa BACHIRI,

Karima CHOUIA.

ABSENTS EXCUSES :

Christelle DUTRIAUX, ayant donné procuration à Jean-François LECLERCQ,
Mikaël LESNE ayant donné procuration à Pascal NYS

ABSENTS :

Joëlle COTTENYE (pour les délibérations 1, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20),
Pascal NYS (pour les délibérations 1, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20).

**DEL/2016/FI/93
EXERCICE BUDGETAIRE 2016
BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°3**

A l'unanimité des suffrages exprimés , le Conseil
Municipal approuve la décision modificative n°3.

**DEL/2016/DG/94
EXERCICE BUDGETAIRE 2015
RAPPORT SUR LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le rapport reprenant toutes les actions se déroulant dans
le quartier politique de la ville.

Pour l'année 2015, le montant des dépenses était de :

| | |
|-----------------------|-------------|
| - En fonctionnement : | 7 619 830 € |
| - En investissement : | 455 536 € |

Soit un total de : 8 075 366 €

A 31 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal décide d'adopter le rapport DSU présenté.

**DEL/2016/AS/95
PROTOCOLE DE PREFIGURATION DU NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN -
VALIDATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

1. De donner un avis favorable au projet de Protocole de Préfiguration des Projets de Renouvellement Urbain de la Métropole Européenne de Lille ;
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer ce document ainsi que toute pièce relative à cet objet.

DEL/2016/AS/96
NPRU LIONDERIE TROIS BAUDETS – PHASE DE PROTOCOLE
COFINANCEMENT DU POSTE DE DIRECTEUR DE PROJET MEL

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le versement d'une somme de 4.235 € à la Métropole Européenne de Lille au titre du cofinancement des postes liés à la fonction d'appui territorial mise en place dans le cadre de la phase de protocole du NPRU Lionderie Trois Baudets (2016 /20107)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de service correspondante ainsi que tous les documents relatifs à cette participation financière

DEL/2016/AS/97
VALIDATION DE LA CONVENTION ET DU PLAN D'ACTION TFPB DE VILOGIA - MODIFICATIF

Postérieurement à la délibération du 30 juin 2016 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention dite « TFPB » validant le plan d'actions correspondant au travers duquel le bailleur Vilogia s'engage à intervenir de façon plus importante en faveur des populations des quartiers classés en politique de la Ville à Hem., la Métropole Européenne de Lille a sollicité la collectivité en vue de modifier ladite convention et lui ajouter un paragraphe VII prévoyant une clause revoyure.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation par Vilogia de l'abattement TFPB dans les quartiers prioritaires Politique de la Ville à Hem complétée de son article VII ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette opération.

DEL/2016/AS/98
CONVENTION INTERCOMMUNALE D'EQUILIBRE TERRITORIAL (CIET)
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
AVIS DE LA VILLE DE HEM

Sur proposition de monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à 31 voix pour et 2 abstentions d'émettre un avis favorable au projet de la CIET et des projets associés proposés par la MEL.

En outre, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à 31 voix pour, 2 abstentions d'émettre les réserves et remarques sur l'application concrètes des principes de la CIET suivantes :

- Considérant que la Ville de Hem affiche aujourd'hui une part de 33% de logements sociaux sur son territoire. Celle-ci place donc la Ville parmi les huit communes de la métropole qui accueillent le plus les populations précarisées et fragiles.
- Une part de cette population nécessite un accompagnement par les services de la Ville pour une prise en charge adaptée et efficiente. Cet accompagnement représente un coût non négligeable pour la municipalité qui, à ce jour, a atteint les limites de ses possibilités budgétaires.

Dans le contexte de l'écriture de la CIET, le Conseil Municipal de la Ville de Hem ré affirme donc sa stratégie en matière de peuplement et d'habitat :

- Tenir compte, dans l'évaluation des difficultés territoriales existantes, non pas du nombre de logements répertoriés selon leurs conditions d'obtention du prêt à l'époque de leur construction (PLAI-PLUS-PLS) mais des revenus effectifs des habitants occupants ces logements.
- Mener une politique de ventes et de promotion de l'accession à la propriété dans le parc social individuel.
- Diversifier l'offre locative sociale pour accroître la proportion de petits logements (T2/T3).
- Dans le cadre des relogements NPRU à l'échelle de la MEL : prioriser et privilégier les relogements des hémois nécessités par les démolitions des logements dans le cadre du projet ANRU Lionderie 3 Baudets.
- Réserver 20 % maximum des constructions dans le cadre des opérations d'aménagement pour du logement social. Ceux-ci ne seront pas majoritairement des logements de niveau de plafond dit PLAI et participeront à développer une offre neuve de petits logements.
- Relever le niveau des bas loyers des logements individuels qui sont concentrés dans les quartiers de Hem.

- Mettre en place des objectifs ambitieux dans le cadre des attributions logements afin de rechercher la mixité sociale.

DEL/2016/AS/99
PACTE 59
AIDE A L'INSTALLATION
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT EXCEPTIONNELLE

La Ville de Hem procède à l'aménagement du centre solidaire dans les locaux de l'ancienne église Saint André sur l'axe Schweitzer dont elle est propriétaire.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide, dans ce cadre, l'attribution d'une subvention d'équipement exceptionnelle de 40 000 € à l'Association PACTE 59.

DEL/2016/AS/100
CONVENTION DE PARTENARIAT MEL (ILEO)/VILLE DE HEM/CCAS
POUR LE MAINTIEN DE LA FOURNITURE D'EAU AUX FAMILLES EN DIFFICULTE

Une convention de partenariat est proposée par la MEL. Celle-ci a pour objet de définir les modalités de collaboration entre Iléo, la Commune et le CCAS afin de renforcer l'efficacité du programme « Eau Responsable ».

Ainsi, Iléo a prévu d'affecter une enveloppe financière au financement d'actions permettant de mettre en œuvre « le droit à l'eau pour tous » dans des conditions économiques acceptables. L'utilisation annuelle de cette enveloppe sera décidée chaque année par la MEL (cf Convention).

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le principe de la convention ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ci-jointe.

DEL/2016/AE/101
RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS
ASSOCIATION ORDINAT'HEM

Des modifications étant à apporter notamment dans le préambule détaillant l'objet principal de l'association, il convient de modifier ses conventions d'objectifs en conséquence.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter les termes des conventions ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions avec l'association Ordinat'hém.

DEL/2016/UR/102
ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION B N°1577 A 1584 ET 1595 ET SECTION AP
N°0004, 0088 ET 0090
SISES AU LIEUDIT LES BAS-PRES

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver l'acquisition des parcelles section B n°1577 à 1584 et 1595 et section AP n°0004, 0088 et 0090 sises au lieudit les bas-près, représentant une contenance totale d'environ 100 123 m², pour un montant total d'environ 354 329,50 euros, hors frais de mutation.
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition, dont les documents relatifs au découpage parcellaire.

DEL/2016/UR/103
PROJET D'URBANISATION DE LA TRIBONNERIE 2
BILAN DE LA PREMIERE PHASE DE CONCERTATION ET MODALITES DE LA DEUXIEME PHASE DE
CONCERTATION

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- 1) De prendre acte des observations consignées dans les registres de concertation ou formulées lors des réunions publiques et de tirer le bilan de la concertation préalable 1^{ère} phase au projet de création de quartier à la Tribonnerie,
- 2) d'adopter les modalités de la 2^{ème} phase de concertation définies ci-dessous.

Modalités de la phase 2 de concertation :

- La mise à disposition du public d'un dossier et d'un registre destiné à recueillir les observations éventuelles, en Mairie et à la Métropole Européenne de Lille, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux ;
- La tenue d'ateliers citoyens participatifs sur les deux thématiques suivantes : « l'aménagement de la zone naturelle et des espaces de nature du projet » et « la notion d'écoquartier appliqué au projet » ;
- Réunion publique bilan le 9 Décembre 2016 à la salle des fêtes de Hem, bilan de l'ensemble de la concertation, présentation des scénarii d'aménagement, information sur les prochaines étapes du projet.

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">DEL/2016/UR/104 REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME METROPOLITAIN DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES</p> |
|---|

Après clôture des débats par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal acte de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme dans le cadre la révision générale du PLU.

A 31 voix pour et 2 abstentions, il en accepte les orientations.

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">DEL/2016/ ST/105 DEPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUE IMPLANTATION SUR LA COMMUNE</p> |
|---|

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les emplacements proposés pour l'installation des bornes d'électro mobilité (Parking Grand place, Square Berthelot (situé à côté de la Maison de l'Emploi et des Services Publics), Place de Verdun (située à proximité des commerces)).
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à cette réalisation.

| |
|--|
| <p style="text-align: center;">DEL/2016/FI/106 NPRU LIONDERIE TROIS BAUDETS - SITE DE LA BLANCHISSERIE EPARECA - CREATION D'UN ESPACE COMMERCIAL DE PROXIMITE</p> |
|--|

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- De donner un avis favorable à la vente, au profit de l'EPARECA, d'un terrain d'environ 2330 m² à un prix de 100 € HT/m², soit un prix total d'environ 279.600 € TTC (233.000 €HT) ;
- De confirmer le versement d'une subvention de 161.646 € sur la base du nouveau plan de financement présenté ;
- D'accepter que la Ville de Hem apporte sa garantie tant à l'octroi qu'au versement des subventions sollicitées auprès de l'ANRU, de la Région et du FEDER ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite modifiée relative à cette opération ainsi que toute pièce relative à ce même objet ;
- De dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">DEL/2016/UR/107 PARC D'ACTIVITES DE LA BLANCHISSERIE ACHAT DE LOTS DANS LE FUTUR HOTEL D'ENTREPRISES - MODIFICATION</p> |
|---|

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- De donner un avis favorable à l'achat, à la SEM Ville Renouvelée, de 2 lots au sein de l'hôtel d'entreprises ainsi que des 4 places de stationnement rattachées, pour un coût total de 290.000 €HT (348.000 €TTC), hors frais ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cet objet.

DEL/2016/RH/108
AFFILIATION VOLONTAIRE AU CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD
SYNDICAT MIXTE DU SAGE DE L'ESCAUT

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'émettre un avis favorable à l'affiliation de cette Collectivité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à répondre en ce sens au Centre de Gestion.

DEL/2016/RH/109
ASSOCIATION L'AVENTURE
MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL

L'association L'AVENTURE a pour objet, tant en milieu scolaire qu'associatif :

- chez les moins de 14 ans : favoriser l'éveil de la personnalité au travers de jeux d'éveil, théâtre, de travaux manuels et toutes activités artistiques,
- chez les plus de 14 ans : promouvoir la création théâtrale, vidéo et musicale

Dans ce cadre, il apparaît indispensable de mettre à disposition de cette association, à hauteur d'un temps complet, un membre de notre personnel communal pour une durée de deux années et trois mois à compter du 1^{er} octobre 2016, dans le but d'atteindre les objectifs repris ci-dessus, d'épauler au mieux ladite association et de travailler de la meilleure manière qui soit auprès de nos administrés.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide

- d'accepter cette mise à disposition selon les termes de la convention jointe ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

DEL/2016/FI/110
PROJET DE RENOVATION ET REHABILITATION DU COMPLEXE SPORTIF HIDALGO/LIONDERIE

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de rénovation et réhabilitation du complexe sportif Hidalgo/Lionderie estimé à 678 544 € H.T. soit 814 253 € T.T.C;
- d'arrêter les modalités de financement de ce projet conformément au plan de financement ci-joint ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le concours financier de nos partenaires institutionnels et divers organismes,
- d'autoriser l'imputation des dépenses sur les crédits inscrits à l'exercice ;
- de s'engager à financer le solde de l'opération non couvert par l'ensemble des subventions accordées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires se rapportant au projet.

DEL/2016/FI/111
APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE
CHARGES SUR LE TRANSFERT DE LA TAXE DE SEJOUR A LA METROPOLE EUROPEENNE
DE LILLE

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'approuver le présent rapport de la CLECT et la valorisation des charges et des produits transférés à la Métropole Européenne de Lille.

Francis VERCAMER

Député du Nord
Maire de Hem
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille